

DELIBERATION N° 2003/05-01 - DEMANDE DE SUBVENTION « ECOLES EN RESEAU ».

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée de l'appel à projets de l'Etat « Ecoles en réseau », dans le cadre du Fonds National d'Aménagement Du Territoire (FNADT). L'objectif de cet appel est de favoriser l'accès des établissements scolaires à l'internet dans une démarche pédagogique, en subventionnant à hauteur de 80% le matériel nécessaire à la mise en réseau des écoles.

Pour se faire, il est proposé de mettre en réseau les deux écoles primaires de la Commune afin de développer le système de « visioconférence » et de « web TV ».

Ce projet répond à des objectifs pédagogiques bien précis :

- Echanges entre les élèves des deux écoles,
- Echanges entre les élèves de Ludres et les élèves des écoles jumelées avec la commune dans le cadre de l'apprentissage des langues étrangères,
- Entraînement à l'expression orale et à la prise de parole en public,
- Apport culturel par l'organisation de conférences-débats et par la Web-TV proposé par France 5 (fond documentaire et reportages transmis par internet).

Le coût global du projet s'élève à 33 420 € comprenant le matériel pour mettre en réseau les deux écoles ainsi que le matériel pour la visioconférence (PC, projecteur, portable, écran,...)

Le plan de financement serait le suivant :

Coût du projet :	33 420 €
Montant de la subvention sollicitée (80%) :	26 736 €
Autofinancement :	6 684 €
Total	33 420 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'équipement décrit précédemment,
- d'approuver le plan de financement et de solliciter une subvention auprès du FNADT à hauteur de 80% des dépenses éligibles hors taxes. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2003,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.